

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Chartierville, à la salle communautaire de Chartierville, le mercredi 14 mai 2025 à compter de 18 h 30 sous la présidence du maire M. Denis Dion

Ouverture de la séance :

Le maire Denis Dion constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 30.

Sont présents

M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2

M. Claude Sévigny, conseiller poste #5

Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #6

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

Absent :

Mme Joane Dubé, conseiller poste #1

M. Jean Bellehumeur, conseillère poste #3

M. Frédéric Landry, conseiller #4

Cette séance a été dûment convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Paméla Blais pour prendre en considération les sujets suivants :

25-4318

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Simon Lafrenière d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

25-4319

Modification de l'appellation de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie de Chartierville-La Patrie-Hampden

ATTENDU QUE la « Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Chartierville – La Patrie – Hampden » a été constitué le 3 mai 2024 sous la forme juridique de personne morale de droit public ;

ATTENDU QUE la « Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Chartierville – La Patrie – Hampden » a été enregistré au Registre des Entreprises du Québec le 26 septembre 2024 sous cette appellation ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la « Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Chartierville – La Patrie – Hampden » a modifié par résolution numéro CA-2024-10-033, en annexe, son identification de l'entreprise par « Régie incendie des Sommets » et que sa mise à jour de l'état de renseignement a été confirmé le 8 novembre 2024 au Registraire des entreprises ;

ATTENDU QUE les Municipalités incluses dans l'Entente doivent fournir à la demande du MAMH, un extrait de procès-verbal, confirmant leur accord à cette nouvelle appellation ;

ATTENDU QUE le MAMH a demandé cette procédure de régularisation ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu à l'unanimité des membres présents, QUE la municipalité de Chartierville a accepté la modification de l'appellation de la « Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Chartierville – La Patrie – Hampden » pour « Régie incendie des Sommets », lorsque celle-ci avait apporté la modification au Registraire des entreprises et que la Municipalité est d'accord avec les démarches et appuie la Régie pour régulariser la situation au Registraire des Entreprises et au MAMH.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Période de questions :

Aucune question n'est présentée.

25-4320

Levée de l'assemblée :

L'assemblée est levée à 18 h 32 par M. Frédéric Landry.

Denis Dion

Maire

Paméla Blais

DG et greffière trésorière